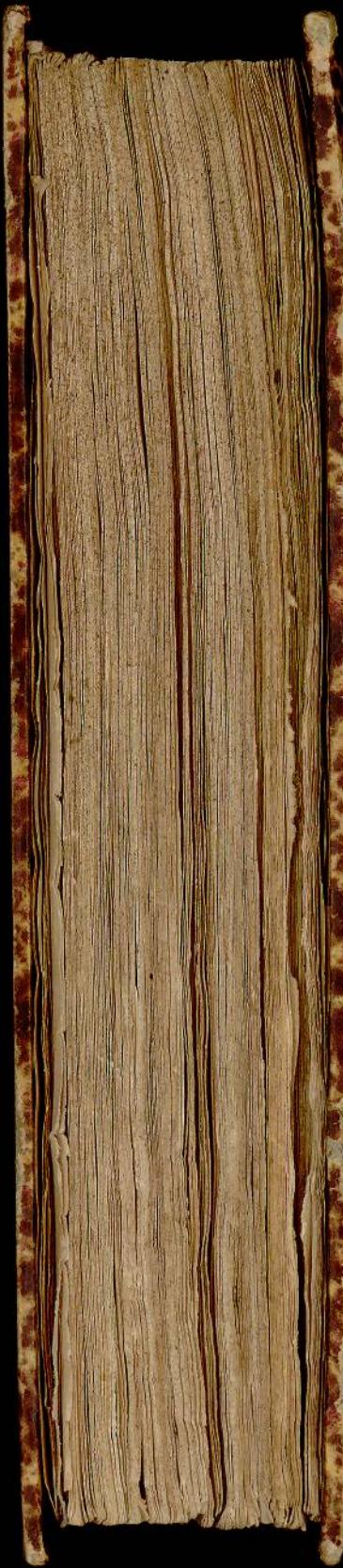


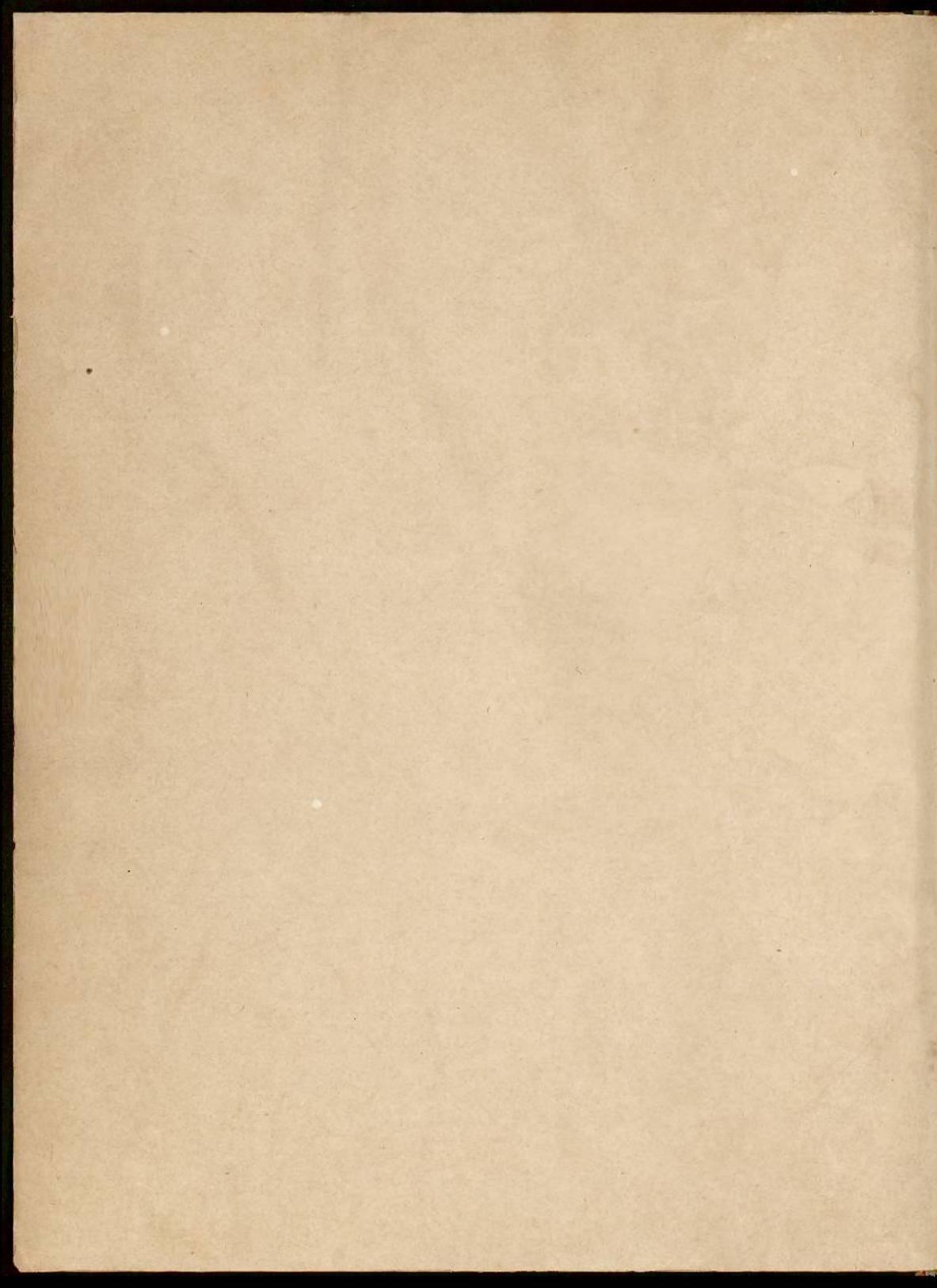
ÉDITS  
ET  
ARRÊTS



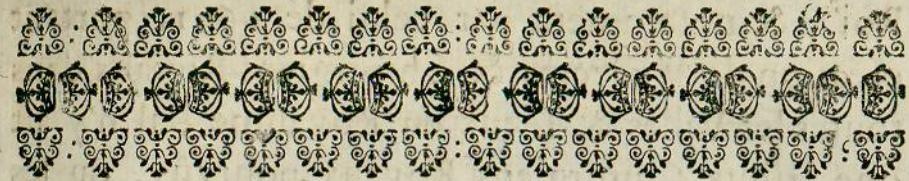








Rep Pj pl 30082/22



# A R R E S T D E L A C O U R D E P A R L E M E N T D E T O U L O U S E.

QVI fait défenses aux Chirurgiens Facultistes de Toulouse & des autres Villes & Lieux du Ressort, qui ne sont point Maîtres, où il y a Maîtrise & Jurande, de faire aucune ouverture des Cadavres meurtris, ni de rapport des blessures causées par violence, à peine de cinq cens livres.

Du 24. Avril 1730.

*Extrait des Registres de Parlement.*

**S**UR la Requête présentée à la Cour par le Procureur General du Roi , contenant que quoique par les anciens Edits & Declarations du



Roi , & notamment par celui de 1691. portant  
création de Medecins & Chirurgiens Royaux dans  
toutes les Villes & Lieux du Royaume , il n'y ait  
que lesdits Chirurgiens Royaux pourvûs , ou les  
Maîtres des Communautez ausquelles lesdits Offi-  
ces ont été réuinis , qui puissent faire les relations des  
Blessez ou des Cadavres de ceux qui se trouveront  
meurtris , en procedant à l'ouverture des Cadavres ,  
dans les heures portées par les Edits , & Declarations  
& Statuts , suivant les saisons , neanmoins il est  
averti que les Chirurgiens qui exercent l'Art de  
Chirurgie , comme ayant des Facultez des Veuves  
des Maîtres Chirurgiens dans la presente Ville &  
autres Villes & Lieux du Ressort , ne se contentent  
point de la liberté qu'ils ont euë de l'exercer dans  
toute son étenduë , comme les autres Maîtres , mê-  
me pour ce qui regarde l'ouverture des Cadavres ,  
lorsque ces ouvertures ne se font que par l'ordre des  
Parens & des Amis , pour satisfaire leur curiosité &  
adoucir leur affliction , par rapport à la situation ,  
à l'état des Parties de leurs Parens défunts , & aux  
vices ou au bon état de la construction de leur  
corps , mais ils s'ingerent même de faire les ou-  
vertures des Cadavres meurtris , & des blessures qui  
donnent lieu à des Procedures Criminelles ; &

comme il importe de ne point tolerer de pareils abus, contraires aux Edits & Declarations du Roi : ce qui pourroit influer dans la validité des Procedures, requiert qu'il plaise à la Cour faire inhibitions & défenses , tant aux Chirurgiens Facultistes de cette Ville , que des autres Villes & Lieux du Ressort , qui ne sont point Maîtres , de faire aucune ouverture des Cadavres meurtris , ni de rapport des blessures causées par violence , ou autre cause que quelque maladie naturelle , à peine de cinq cens livres ; sauf ausdits Chirurgiens Facultistes de continuer à faire l'ouverture des Cadavres des Malades décedez , lorsqu'ils en seront requis par leurs Parens.

VEU ladite Requête , du 21. Avril 1730. signée L E M A Z U Y E R.

LA COUR , faisant droit sur ladite Requête , a fait & fait inhibitions & défenses , tant aux Chirurgiens Facultistes de Toulouse , que des autres Villes & Lieux du Ressort , qui ne sont point Maîtres , & où il y a Maîtrise & Jurande , de faire aucune ouverture des Cadavres meurtris , ni de rapport des blessures causées par violence , ou autre cause que quelque maladie naturelle , à peine de cinq cens livres ; sauf ausdits Chirurgiens Facultistes de continuer à faire l'ouverture des

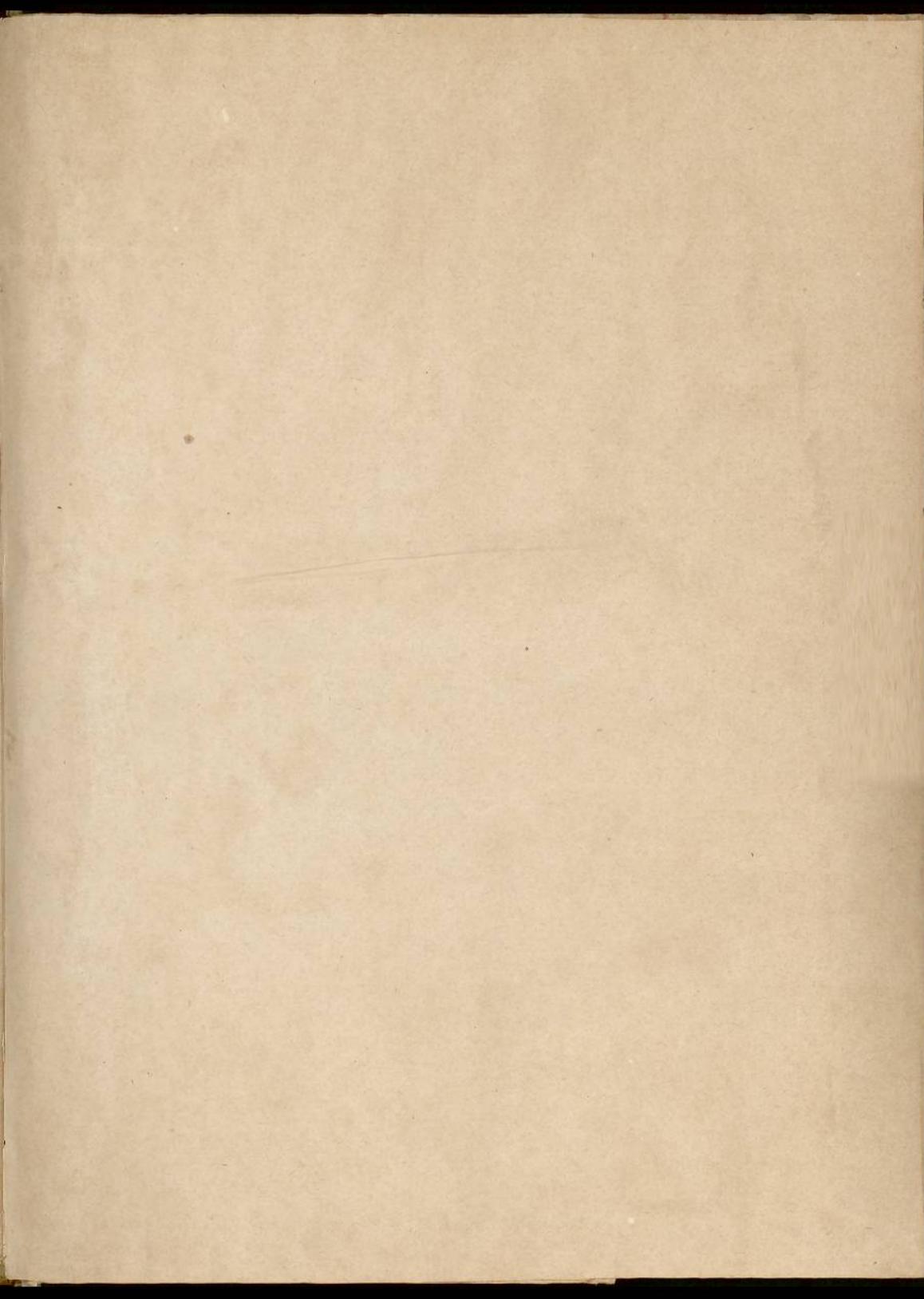
Cadavres des Malades décedez , lorsqu'ils en se-  
ront requis par les Parens des Défunts . Prononcé  
à Toulouse en Parlement , le vingt - quatrième  
Avril mil sept cens trente . Collationné , BON-  
NE FAME . Controllé , GAUJARENGUES . Mon-  
sieur *D E B A S T A R D* , Rapporteur .

*Collationné par nous Conseiller - Secrétaire du Roi ,  
Maison & Couronne de France en la Chancellerie  
de Languedoc ,*




---

A T O U L O U S E ;  
Chez CLAUDE - GILLES LECAMUS , Seul Imprimeur du  
Roi & de la Cour .





— Édits & Arrêts - tome 4 - Table.

1. L'Union des trois Parlements, Bordeaux, Tholozé, Provence  
à Tholozé - 1649.
2. Lettre humble Ragnouissance du Parlement de Tholozé faites au Roy
3. Arrêt de la Cour de Parlement de Toulouse contre Félibien,  
Sennier, Lyonne & autres Personnages du cardinal Mazarin  
Paris 1652.
4. arrêt de la Cour de la Chambre de l'Edit sur la désertion de Marcin.  
Paris 1651.
5. arrêt de la Cour du Parlement de Tholozé contre le sieur Foule  
Paris 1652.
6. arrêt de la Cour du Parlement de Tholozé, donné contre le Cardinal  
Mazarin, ses partisans & domestiques étrangers.
7. Arrêt de la Cour de Parlement de Toulouse, contre la réfection de  
Marzin & ses troupes. Paris - 1651 -
8. Edit du Roi - portant réduction des Rentes d'agences créées depuis 1720  
Toulouse 1726.
9. arrêt du Parlement de Toulouse. Ordonnance Envoyer les Enfants des Nouveaux  
catholiques aux Seigneurs aux Ecoles publiques et tous les jours à la Messe.  
Toulouse 1720.
10. arrêt de la Cour du Parlement. Décret aux Dominicains de s'assembler  
Toulouse 1720.
11. Décl. Défense pendant 3 ans aux Nouveaux Convertis, de vendre leurs Biens  
sans permission. Toulouse 1723.
12. Edit du Roi - Contre les Ducs. - Toulouse 1728 -
13. Déclai. - Rétablissant les Lettres et Bills au porteur. Toulouse 1721.
14. arrêt du Parlement. Supprimant plusieurs lois au sujet de la Constitution Unigenitus  
Toulouse 1721.
15. Déclai. - Edit. Confirmation des priviléges de l'Ordre ou S= Epsil. Toulouse 1726.
16. Déclai. - Déclai. Offices Municipaux dans le Languedoc. Toulouse 1724.
17. Edit. - Attribution des gages aux officiers de Milice Bourgeoise. Toulouse 1704.
18. Déclai. - Défense de porter des Diamants. Toulouse 1720.
19. arrêt - Règlement pour l'élection des Consuls du Rouergue, Séverac et Glénan
20. arrêt - Parlement dépendant aux Seigneurs Toulouse, 1721, Justices d'assister aux assemblées  
des lieux où il y a des Seigneurs. Toulouse 1730.

21. - arrêt à défense aux chirurgiens qui ne sont point Maîtres  
d'ouvrir les Cadavres mortis. Toulouse - 1730.
22. arrêt - dispensant aux Notaires de retenir les actes en Cedes Volantes  
Toulouse 1730.
23. - arrêt - ordonnant l'observation de tableau, à défaut des  
officiers du Siège. Toulouse, 1729.
24. - arrêt - Défense à M. Carré de troubler M. Louis XVII,  
comme substitut à Castillon. - Toulouse, 1729.
25. arrêt, Défense de laver les Maisons pr'y jeter. - Toulouse. 1729.
26. - arrêt - Règlement p. les Hôpitaux du Ressort de la Cour. Toulouse 1729.
27. Décla. Défense de faire les Bestiaux en Languedoc. Toulouse - 1729.
28. Décla. Pêche en mer - Province du Languedoc. Toulouse - 1728.
29. - arrêt - Recouvrement des Bois emportés p' l'migration de Garonne et de l'Ariège  
Toulouse - 1727.
30. Lettres Patentées pour la Province de Languedoc. Toulouse 1727.
31. arrêt - Sur le Serment Des Conseillers Politiques de Béziers. 1727.
32. arrêt - Défense de jouer à la Bassette, au Pharaon, au Languenel à la Duperie. Toulouse, 1727.
33. arrêt - Renouvellement des Défenses de jouer à la Bassette au Pharaon & Toulouse, 1727.
34. Décla. - Filles du Languedoc. - Toulouse 1719.
35. Décla - Défense à imprimer sans permission. Toulouse 1717.
36. Décla. - Règlement sur les appellations des Trésoriers de France. Toulouse 1717.
37. - arrêt - Défense aux Officiers Royaux de juger pour les Seigneurs particuliers, 2 ad. 1717
38. arrêt - amendes contre les Nouv. Convertis n'envoyant pas leurs Enfants à l'Ecole, 2 ad. 1720.
39. Décla - Augmentation des Espèces. Toulouse 1720.
40. - arrêt - Réglant les Visites ouvertes à ceux du Parlement p. les officiers de Montauban, 2 ad. 1713.
41. arrêt du Parlement - Règlement contre les Filles de Meuvioise VIe - Toulouse. 1713.
42. Décla - Reception des Avocats en ses cours & jurisdictions. Toulouse 1710.
43. Décla - Obligeant les Guez à publier l'Edict de H. R. - sur la grossesse Toulouse 1708.
44. Lettres Patentées. Privilège du sieur LAW et de sa Banque. Toulouse - 1716.
45. Edict - accordant la Noblesse aux Commissaires ordinaires des guerres. Toulouse 1710.
46. Décla - Concernant les Mendians. Toulouse 1750.
47. Décla - Concernant les Mendians. Toulouse - 1750. - suite du précédent
48. Décla - augmentation du Droit sur les Cartes à jouer. Toulouse 1751
49. Lettres Patentées - Concernant les Testamens. - Toulouse 1751.
50. Décla. - augmentation du Droit sur les Cartes à jouer. Toulouse 1751. Double.
51. arrêt - Annulant Visite de la Dame Varignon, de la terre de Putot. (Montauban. 1751)
52. Décla - Incompatibilité du suffrage des juges - Toulouse, 1728.
53. arrêt - Les théologans doivent prêcher les Dimanches et Fêtes. Toulouse. 1728.

54 - Edict - les officiers des Chancelleries près les Courts - Toul. - 1727 -

55 - Edict - Fixant le nombre des officiers et supprimant 20 Officiers 1715 (Montauban)

56 - Décret - autorisation aux Parlementaires, Cour des Aydes de faire des remontances.

57 - Arrêt - Déchargeant de leur dette, corps de l'Etat Desfours. - Toul. 1714 -  
Boulogne 1715.

58 - arrêt - Dépense aux Domestiques de quitter leurs maîtres au plus tard l'année - Toul. 1722 -

59 - Edict - Crédit d'Officiers Municipaux et autres. Toul. 1722 -

60. Décret - Interprétation de la Crédit d'Offices Municipaux en Languedoc - Toul. 1722.

61. Arrêt - Sur le Respect du dans les Eglises - Toulouse 1722.

62. Décret - Vagabonds et gens sans aveu à Toulouse. 1722.

63. Arrêt - Dépense à tous juges d'y faire consigner Piavance, par rapport - Toul. 1717.

64. Edict - qui révoque et annule celui de juillet 1714. - Toulouse 1717

65. Arrêt - Ordonnance Saisie d'un Décret de l'Inquisition - Toulouse 1718.

66. Edict - portant relâchement des offices de Maires en Languedoc - Toulouse 1718 -

67. Edict - portant Désrogation à la Déclaration du 5 Mai 1694 - Toul. 1718.

68. Arrêt - juges de la table de mortre -

qui déclare civilement responsables les Maîtres de leurs Domestiques  
pour le fait de Chasse - Toulouse 1718 - P. Robert -

69. Décret - En interprétation de l'Edict du Roi des dits mois d'août 1718, Toul. 1718

70. Arrêt - Pour faire cesser les contestations entre les Magistrats et les  
Maires du Bessoue. Toulouse - 1720 -

71. Edict - Crédit de maîtres d'arts et Métiers, dans toutes les  
Villes du Royaume. Toulouse - 1723.

72 - Arrêtés faits par Mme les Commissaires nommés par  
M<sup>e</sup> Jean Jacques Desclaux Roi de Buzoche et M<sup>e</sup> Jacques  
Philippe Renauvray Sénéchal de Buzoche assenbés dans la  
Salle de la Bouruelle ou Palais, le 4 Janvier 1763;  
Lesquels ont demeuré d'accord d'être rangés en Marche  
à l'Eglise, pour l'Opprande, comme suit -

Marche de la Buzoche en Corps,  
Toulouse . j. J. Baour, 1775. -

Content 3 Document  
Sur la Religion protestante  
Réformation



